



Mesures sanitaires de l'Église catholique en Hainaut pour lutter contre la pandémie de coronavirus

Informations complémentaires – 20 avril 2020

Chers confrères,

Vous avez reçu il y a quelques jours le communiqué des Evêques du 16 avril 2020, et vous avez pris connaissance des décisions du conseil national de sécurité et de la prolongation des mesures de confinement jusqu'au 3 mai au moins.

Pour ce qui nous concerne, je vous rappelle :

- l'interdiction de **cérémonies funéraires** en Wallonie dans un lieu confiné, ainsi que la limitation à 15 participants en ce compris les opérateurs communaux et/ou des pompes funèbres (disposition confirmée dans un arrêté du gouverneur du 18 avril 2020) ;
- l'autorisation des **mariages religieux** mais uniquement en présence des conjoints, des témoins et du ministre du culte.

L'arrêté ministériel du 17 avril 2020 précise un élément qui concerne un certain nombre d'entre vous : sont autorisées les **célébrations enregistrées dans le but d'une diffusion** par tous les canaux disponibles et qui ont lieu uniquement en présence de 10 personnes maximum, en ce compris les personnes en charge dudit enregistrement, avec le maintien d'une distance d'1,5 mètre entre chaque personne, et pour autant que le lieu de culte reste fermé au public pendant l'enregistrement.

Beaucoup s'interrogent sur ce qui sera autorisé après le 3 mai. A l'heure actuelle, nous ne savons pas si le confinement sera levé à cette date, ni quelles seront les modalités du déconfinement. Mais nous ne reviendrons pas sans transition à une situation normale.

La question des **mariages** et des **baptêmes** est posée par de nombreuses familles : doivent-ils reporter la célébration si elle est programmée en mai, en juin, voire plus tard ? Il est impossible de leur répondre à cette heure mais il est prudent d'attirer leur attention sur le fait que, même si les célébrations religieuses étaient à nouveau autorisées, des restrictions quant au nombre de participants ainsi que l'obligation de distanciation sociale demeurerait probablement.

De même, il est impossible aujourd'hui de programmer des **célébrations d'hommage aux défunts** décédés pendant le temps de la pandémie, pour les mêmes motifs.

Ces incertitudes compliquent les agendas et sont source de stress pour de nombreuses familles, nous en sommes bien conscients. Notre responsabilité est d'accompagner ces angoisses, et d'aider à prendre patience, plutôt que de s'engager déjà dans des agendas ou des propositions que nous ne sommes pas certains de pouvoir honorer.

Avec mes salutations bien fraternelles.

Lundi 20 avril 2020

*Olivier Fröhlich
Vicaire général*

Ces informations sont transmises aux curés et doyens. Merci à messieurs les curés de bien veiller à les transmettre à qui de droit (prêtres, diacres, secrétariats...) pour soigner une bonne communication.